

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 27 septembre 2017

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 27 septembre

Date de
convocation

21/09/2017

Date
d'affichage
21/09/2017

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DAL BEN Carine, Mme PLOQUIN Cécile, M. LABEYRIE Nicolas.

Excusés : Mmes CARRERE Amandine, M. CABANNES Pierre, Mme DESPAX Nelly, M. CASTAY Jean-Marc.

Absent :

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Demande acquisition chemin rural dit de Baraillac, en partie.

Monsieur Lilian CARRERE, gérant de l'EARL CARRERE à Montréal-du-Gers, propriétaire au lieu dit Grué, a acheté au lieu-dit Peyrucat des parcelles qui sont traversées par le chemin rural dit de Baraillac. Ayant l'intention d'y planter de la vigne, il demande s'il y a une possibilité d'acquérir ce chemin.

Monsieur le Maire propose de lancer une enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Accepte la vente d'une partie de ce chemin rural,

Dit qu'une enquête publique sera lancée et que tous les frais seront à la charge de Monsieur Lilian CARRERE,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette enquête.

Fait à MONTREAL le 27 septembre 2017.

Le Maire,